Le gouvernement veut réguler le « surtourisme »

Olivia Grégoire, la ministre déléguée au Commerce, vient de dévoiler des mesures visant à réguler les flux touristiques sur certains sites français.

'était lors du week-end de l'Ascension. Au Mont Saint-Michel (Manche), face au raz-de-marée de visiteurs, le site touristique avait été jusqu'à demander aux touristes de décaler leur visite. Même scénario au ZooParc de Beauval, dans le Loir-et-Cher, ce même week-end. Lui aussi, submergé par les touristes, a été obligé de communiquer afin de leur demander de tourner les talons et leur conseiller « vivement » de reporter les visites « à une date ultérieure ».

« C'est à l'État, main dans la main avec les territoires, avec les sites touristiques, de mettre en place des méthodes pour informer les touristes et les habitants, ou encore d'accompagner les communes dans les mesures de gestion des flux », a insisté Olivia Grégoire, ministre déléguée au Commerce, dans un entretien accordé au journal Le Figaro, dimanche 18 juin.

Un observatoire national

Elle y présentait le plan du gouvernement pour tenter de contrôler ces flux touristiques et ces pics d'affluence qui surchargent certains sites français à certaines périodes de l'année. Le lendemain, la ministre se rendait au Cap Fréhel (Côtes-d'Armor), où certains sentiers sauvages fragiles sont parfois fermés pour préserver la faune et la flore. Elle a profité de cette visite pour détailler la feuille de route du gouvernement.

Afin d'aider les professionnels du secteur, une plateforme en ligne regroupant diverses ressources, développée par Atout France, sera lancée au premier semestre 2024, accompagnée de la création d'un observatoire national dédié aux sites touristiques majeurs.

« La France est la première destination touristique au monde, mais nous manquons cruellement de données. Nous allons donc monter un observatoire national des sites touristiques majeurs pour créer une base d'information et des indicateurs partagés qui faciliteront le travail d'analyse des flux » a indiqué Olivia Grégoire lors de cette interview.

Un guide pratique

Un guide pratique sera aussi rédigé d'ici à la fin 2023 par un groupe de travail constitué d'acteurs d'horizons variés (institutionnels, chercheurs, fédérations professionnelles) pour définir les notions de « surtourisme », « surfréquentation » et « pics de fréquentation » afin de permettre une compréhension commune du phénomène, explique-t-elle encore.

Campagne de communication

Une campagne de communication « avec des influenceurs » permettra également de sensibiliser la clientèle touristique, étrangère comme française, aux enjeux d'une meilleure répartition des flux et des pratiques touristiques.

D'après l'Organisation mondiale du tourisme, 95 % des touristes mondiaux visitent moins de 5 % des terres émergées, dont la France. En France, 80 % de l'activité tou-

ristique se concentre sur 20 % de notre territoire, selon le gouvernement.

Les conséquences sont multiples, comme la hausse du prix de l'immobilier dans les zones touristiques et les impacts néfastes sur l'environnement, sans parler d'un effet de « rejet » des touristes par les populations locales, voire d'opposition à des projets d'infrastructures touristiques.

Des mesures déjà observées

L'île de Bréhat, dans les Côtes-d'Armor, va pour la première fois cet été limiter l'afflux de touristes à 4 700 visiteurs maximum par jour en semaine, du 14 juillet au 25 août, selon un arrêté pris par le maire Olivier Carré, comme le relate La Presse d'Armor.

L'île, qui compte 377 habitants permanents et qui est couverte par deux zones Natura 2000, fait face à une forte affluence touristique en période estivale. Selon une étude réalisée pour la commune en 2021 et 2022 par la société Littomatique, le nombre de traversées du continent vers Bréhat est d'environ 450 000 personnes sur une année. Certains week-ends de printemps et en juillet et août, le pic du nombre de visiteurs dépasse les 5 000 par jour, « pour atteindre parfois près de 6 000 personnes ».

Olivia Grégoire a aussi rappelé, toujours dans Le Figaro, que certaines expériences locales « ont déjà fait leurs preuves » comme Toulon (Var), qui limite à 6 000 visiteurs par jour l'accès aux îles du parc de Port-Cros, ou encore Marseille (Bouches-du-Rhône), qui a instauré un système de réservation obligatoire pour la calanque de Sugiton et une limite de 400 personnes par jour...

Actu.fr